

THOMAS LOVELL,
Solicitor.
COMMISSIONER FOR OATHS.

129, Jermyn Street,
Haymarket,

LONDON 24th Sept 1900.
S.W.

Monsieur le Directeur
des Musées Royaux
Rue du Musée
Bruxelles.

Monsieur le Directeur,
Par le même courrier
j'ai l'honneur de vous
envoyer la photographie
d'un Tableau unique
par "Jordaens. Le Roi
boit" qu'on me désire
d'offrir à votre musée.
Le Tableau mesure
2.05 x 1.50. et se trouve
tout à fait dans l'état
dans lequel il est sorti

des mains du maître, n'ayant
jamais été retouché ni
retouché d'aucune façon
En haut se trouve l'inscription

In een vrij belach
Go't goet Gast sijn
Le tableau appartient à la
succession d'une des premières
familles du pays, qui me
désire comme leur avocat,
de vous l'offrir au prix de
neuf cents livres sterling.

Les attendant votre
réponse et vous priant de
bien vouloir me retourner
la photographie du tableau.

agréé Monsieur le Directeur
l'assurance de mes sentiments
distingués.

Thomas Lovell
avocat.

12

ENTRÉE ET DÉPART
29 Sept. 1900
4893 / 101.

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side.]

[Handwritten signature and name:]
W. H. ...
...

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side.]

THOMAS LOVELL,
Solicitor.

COMMISSIONER FOR OATHS.

129, Jermyn Street,
Haymarket.

LONDON 8th Oct 1900
S.W.

Monsieur le Directeur
des Musées Royaux
Rue du Musée
Bruxelles.

Monsieur le Directeur,
avec référence à ma
lettre Sept 24^e vous offrant
un tableau par Jordaeus
"Le Roi boit" j'attends encore
votre décision à ce sujet.

La photographie de ce
tableau envoyée par le
même courrier vous est
sans doute parvenue -
agréz Monsieur
l'assurance de mes sentiments
distingués Thomas Lovell.

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N^o 4893/101

Objet

Envoi

Annexe

Expédié le

J. Ogilby 1900
A Monsieur Ch. Somell
Royal
Londres

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission Directrice examinera volontiers, en vue de son acquisition éventuelle pour les Collections de l'Etat, le tableau que vous signalez à son attention par votre lettre du 24/7/00, s'il vous convient de l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi, au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée N^o 9.

Cet envoi devra, Monsieur, avoir lieu, le cas échéant, à vos frais, risques et périls et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'administration des Musées, aucune sorte d'engagement ou de responsabilité.

~~Il sera utile, dans l'occurrence, d'indiquer le prix que vous demandez de l'ouvrage présenté.~~

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

900
25
4500
18000
22.500
Jus

THOMAS LOVELL,
Solicitor.
COMMISSIONER FOR OATHS.

129, Jermyn Street,
Haymarket.

LONDON Oct. 15th 1900
S.W.

Monsieur le Directeur!

En réponse à votre honnête
du 9th Octobre j'ai l'honneur de vous
informer que j'ai donné les instruc-
tions nécessaires de vous expédier
immédiatement franco le tableau
en question par Lordaern "Le Roi boit."
Permettez-moi de vous rappeler que
ce tableau se trouve dans un état
absolument sûr n'ayant jamais été
lui renvoyé ni restauré.

Il a été toujours considéré être
une des plus beaux Lordaern qui

existent en "festin de couleur".
quand il sera vernis et arrangé.
Dans le cas que le tableau ne
serait pas acquis pour la collection
de l'état je me permettrai de vous
faire savoir en l'expédier comme
je n'ai pas de facilités de le
recevoir ici à mes bureaux.

Agreuz, Monsieur le Directeur
l'assurance de mes sentiments
distingués.

Thomas Lovell.
Avocat

Monsieur le Directeur des Musées Royaux
Palais des Beaux Arts
Rue du Musée
Bruxelles - Belgique

13

ENTREE ET EMERSON
le 16 09 1900
Bout de n° 4893 / 101.

"Le Roi boit"

Yordant.

4
THOMAS LOVELL,
Solicitor.

COMMISSIONER FOR OATHS.

129, Jermyn Street,
Haymarket.

LONDON Oct 20th 1900 19
S.W.

Monsieur le Directeur.

J'ai omis de constater
que, dans le cas que le tableau
par Jordans "Le Roi Boit"
serait acquis pour les collections
de l'état, les frais de renvoi
etc ~~seront~~ seront portés par mes clients.
J'espère que le tableau sera bien
arrivé chez vous maintenant.

En attendant l'honneur de votre
communication. Agréez Monsieur le
Director l'expression de mes sentiments
distingués.

Thomas Lovell

et

LONDON

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
2309/1900
4893/119

31 / 9th 1800

A M Lowell
Esq
London

• En principe & bon sens
N^o de l'approbation Ministérielle
Compétent. —

Mes amis Messieurs A
M par leur lettre qui le
C. D. a eu lieu, on voit
paraitre à l'acquisition
pour l'achat de la "Musée"
de l'École "le Roi" le
que vous avez offert de
leur pour la collection de
Musée par vos lettres
des 24th, 8 & 20
oct. les derniers —

Il me désireait par tout
pari dépenses ~~à la~~
~~l'acquisition~~ le prix
de 15000 francs à la

de l'Académie de la

ou l'Académie de la

Il est: le plus grand ministère

est déjà réprimé, par de ceux
de l'Académie, dans les musées
de Rome & d'ailleurs -

Quelle horreur de M.

Il nous apprendrait à

ce chemin, de franchir

l'esprit entre l'offre &

le demandeur, ^{le prix} étant entendu,

qu'on en a d'acceptation

de l'Académie,

la C. D. de la musique

prendrait ~~ce chemin~~

à la charge de l'Académie

de l'Académie de la musique

qu'on reconnaît à l'Académie

de l'Académie de la musique

La bonne
l'état de l'Académie

~~de l'Académie~~

de l'Académie de la musique

Musique

L'Académie

THOMAS LOVELL,
Solicitor.

COMMISSIONER FOR OATHS.

129, Jermyn Street,
Haymarket,

LONDON Nov 5th 1900
S.W.

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre
honorée du 31 Octobre je m'empresse de
vous informer que j'ai soumis à mes
clients votre offre de 15,000 francs pour
le tableau par Jordanes "Le Roi boit."
Je suis instruit par mes clients que
quoique'ils avaient expecté de réaliser une
somme plus importante pour le
tableau ils se sont décidés de céder à
votre musée ce tableau pour la somme
offerte de 15000 francs.

Agreez Monsieur le Directeur l'assurance
de ma considération distinguée

Thomas Lovell

T. L.

8

30074

1800

A M. L. M. M. M.

L. P. H.

Lr

Vous avez obtenu le
 fait de voir que M.
 Thomas Leval de la
 à effet de l'Etat par le
 collection de l'Etat au
 prix de 15000 francs
 l'Etat de l'Etat est l'Etat
 L. P. H.

et
 Ce fait de l'Etat
 avec quelques variantes,
 à deux les mêmes dimensions
 en. ou, dans la collection
 de Paris — M. M. M.
 la l'Etat en question
 par. par. par. par.
 l'Etat. M. M. M. M.

1791

Reçu en argent

~~Grand intérêt par nos~~

~~Chât. ou de la~~

~~par~~ (voir l'annuaire)

~~à l'effet de~~

~~intéresser~~ à notre

Je n'ai pu

02 opé. Il se voit, à l'occasion de l'exercice prochain, la somme

Mon M. pious

~~Compte~~ M. L. pious

de l'Etat par nos

desider ^{en l'un} ~~de~~

l'acquisition de l'Etat

vers le Com. ou de l'Etat

dit. M. L. pious

P. pious & Co.

6100

L. Pious

by

prix de 15000

disponible pour l'année courante.

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

Bruxelles, le 27 septembre 1899.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 3007/4.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise, dans les conditions visées par votre lettre du 7 de ce mois, n° 4893/101, l'acquisition d'un tableau de Jordans "Le Roi boit", offert en vente aux musées par Mr Lorrell.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. Manderbroux

A la Commission directrice des musées royaux
de peinture et de sculpture à Bruxelles.

TELEGRAPHIC ADDRESS,
ENELSEE, LONDON.

NATIONAL LIBERAL CLUB,
WHITEHALL PLACE, S.W.

3 1/2 1/2
Londres le 30 novembre 1900

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous
remettre sous ce pli une lettre
d'introduction de l'avocat Mr
Thomas Lovell, muni chargé
d'affaires, et vous prie de vouloir
bien m'adresser toute con-
sultance concernant le tableau
"Le Roi Boit."

Veuillez avoir l'obligeance
de me faire savoir à quelle époque
je pourrais attendre la décision
définitive de l'approbation mini-
stérielle pour l'offre de quinze mille
francs, que vous avez bien voulu

NATIONAL LIBERAL CLUB
WATERBURY PLACE 25 W.
Saire pour ce tableau :

agréés, Monsieur le
Directeur, l'assurance
de ma considération distin-
guée
F. Geir

Honorable le Directeur
des Musées Royaux
à Bruxelles

Tableaux anciens

et
Modernes

Objets d'Art

Rentoilage · Transposition
Parquetage et Restauration

ENCADREMENTS

en tous genres et tous styles

244 Rue de Ligne

Bruxelles le 28 novembre 1900

J. Buëso,

Messieurs les Président et Membres
de la Commission directrice des Musées royaux
Bruxelles.

Selon votre désir, j'ai l'honneur de vous faire

connaître que j'ai examiné le tableau de Jordans
"Le Roi boit" qui se trouve dans la salle de la Commission.

Le travail à effectuer peut se diviser en trois parties.

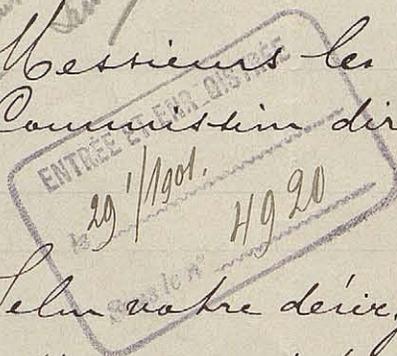
- 1^o - la couleur de cette œuvre se soulevé en de nombreux endroits, en d'autres elle est légèrement écaillée. Il faudrait la fixer très soigneusement, - coût: ... 300 fr^{es}
- 2^o Après: pentoler le tableau sur double tissu, - " 300 "
- 3^o Puis: mastiquer les très petites parties écaillées, raviver les anciens vernis, pointiller et vernir... 200 "

Le prix du travail complet dont je garantis la parfaite exécution serait de huit cents francs.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

J. Buëso

Tout accepté
moins me Holtz
L'œuvre est en état
d'être restaurée



Après avoir le dessin
de l'œuvre - à voir le tableau
avant de commencer
le travail

THOMAS LOVELL,
Solicitor.

COMMISSIONER FOR OATHS.

129, Jermyn Street,
Haymarket.

LONDON Nov 30th 1900
S.W.

Monsieur le Directeur,

Je suis instruit par mon
client Monsieur F. Grein, le propriétaire
actuel du tableau par Jordans "Le Roi Dôt",
qui est maintenant le recteur d'une
tournée prolongée sur le continent de vous
prier d'adresser maintenant toutes les
correspondances nécessaires à ce sujet
directement à lui à l'adresse

Monsieur F. Grein

National Liberal Club
Whitehall Place
London SW.

Agreez Monsieur le Directeur

l'assurance de mes sentiments
distingués

Thomas Lovell
f.p.
Avocat.

Monsieur le Directeur des Musées Royaux.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N^o 4920

ANNEXE

Rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 3 Décembre 1900.

Monsieur J. Klein
National Liberal Club
Whitehall Place
London

Nous avons l'honneur
de vous faire parvenir
sous ce pli en ~~double~~^{triple}
expédition, accompagnée d'une
déclaration de paiement
de l'impôt de 15000 fr
montant de l'acquisition
du tableau y. Jordans
"Le Roi Louis" et un contrat
régulant la cession à l'Etat
de l'œuvre en question.

Nous vous prions,
Messieurs, de vouloir
bien nous ~~les~~ retourner
ces pièces, munies de votre
signature et d'acquies-
cement, en assurant de notre
cristalline distinction.

Pour la Commission des acquisitions

Le Directeur,

1900

Restauratory

5/4 1900

A. H. Puer.

Emp. i. the letter
on 28 of "novel"
for what is in the
restoration ^{of the} in the
of Governor "the"
Pr. Pr. Marshall
again, L. C. D.
and also the ~~proceed~~
~~of the~~ to occupy the
how to fixer the
to give in the
subject, on the
of the with the
has on the
the of.

Le travail est en train.
On a remis à l'appré-
hension de L. C. D.,
cette affaire de la
généralité de la pu-
blie de nous de l'autre
opération —

Henry Allard



National Liberal Club
Whitehall Place
London S.W. le 7 Décembre 1900

Monsieur le Secrétaire,

J'ai reçu votre lettre du 30
N° 4920 et vous permets sous ce pli :

Contrat } au triple expédition
Déclaration de Paiement } chacun
concernant l'acquisition du tableau, Le Roi fait
Veuillez agréer,

Monsieur le Secrétaire
l'assurance de ma considération distinguée
F. Peir

Monsieur le Secrétaire

de la Commission Directrice

des Courses Royales de Peinture et de Sculpture et d'Objets
à Bruxelles

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N° *1920*

OBJET :

Liquidation

Transmis au Département des Beaux-Arts le relevé
ci-joint, en double expédition, de l'import de *11000*

5 ANNEXE

aux fins de liquidation sur l'article du budget

de *1901 et la Cartere en triple feu sur
papier libre réglant la Cession à l'Etat du
tableau à question*
Bruxelles, le *17 Janvier* 190*1*

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE :

Enregistré le

Le Secrétaire,

Expédié le

18 XII / 1900

CONTRAT.

Entre Monsieur *E. d. Tétu*, président
de la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture
et de Sculpture de l'Etat, agissant au nom de la dite
Commission et avec l'approbation du Ministre, d'une part, et
Monsieur *F. Grein* domicilié à *Londres*
rue *Whitball Place* #, d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Monsieur *F. Grein* cède aux Musées
Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, pour la somme
de *quinze mille francs*, un tableau
de *J. Jordans* "Le Roi boit"

Le paiement de cette acquisition sera effectué selon l'usage.

Fait en triple, à *Bruxelles*, le
Londres

2 Janvier 1901,
Le Cédant,

F. Grein

Le Président
de la Commission directrice,

E. d. Tétu

Approuvé :
Le Ministre,

M. Meanderhuff

DÉCLARATION DE PAIEMENT.

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par la Commission
directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE
ET DE SCULPTURE DE L'ÉTAT, la somme de

vingt mille francs

sur Chef de la division d'un tableau
de J. Goudaux "Le Roi boit"
Contrat n. 1. Janvier 1901

Fait en triple, à Bruxelles, le 1^{er} Janvier 1901,

Feytaud

Pu
Pour la Commission directrice,

Le secrétaire, Le Président,
M. de Selys Longchamps

Toti

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 1920.

1921 M. Bueso
H.

Je vous prie de
Veuillez agréer
le C. D. ~~accepté~~ ^{consent}
que vos procédés ont
travaux de réparation
du tableau de Jurieu
de Roi Boil, worth
pour acquies par le
Musée, dans les
conditions d'un
prix stipulé dans
votre lettre de 28
sept. avec l'encas
est et est —

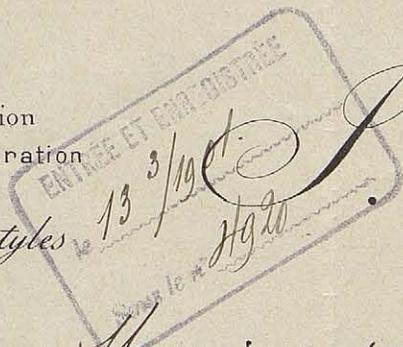
Il est certain que, dans
leur augmentation et
prix leur augmentation
le choix du tableau
la question, après de
faire apparaître le
suffisamment qui ^{était}
est originalement ~~de~~ ^{de} ~~la~~ ^{la} ~~lettre~~
= ~~un~~ ~~est~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~lettre~~
de la lettre —

Tableaux anciens
et
Modernes

Objets d'Art
Rentoilage · Transposition
Parquetage et Restauration
ENCADREMENTS
en tous genres et tous styles

2 et 4 Rue de Ligne

Bruxelles, le 30 janvier 1901.



J. Buëso,

Messieurs le Président et Membres
de la Commission directrice des Musées
royaux Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous accuser
réception de votre lettre du 30 courant n.^o
4920 et de vous faire connaître que selon
votre désir le tableau de J. Jordaens "Le
Roi boit" sera agrandi de deux centimètres
des quatre côtés sans augmentation des prix
indiqués dans ma lettre du 28 novembre 1900.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression
de mes sentiments très distingués.

J. Buëso

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE

le 30 mai 1901.

Sous le n° 4020 MEDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS

DORURE, SCULPTURE

CADRES DE STYLES

POUR

TABLEAUX ANCIENS

Jean Laudeick aîné

GLACES, ENCADREMENTS

D'AQUARELLES, DE GRAVURES

et de

PHOTOGRAPHIES

10, RUE DU GOUVERNEMENT-PROVISOIRE, 10

(Rue Royale, près de la Colonne du Congrès.)

ATELIER: RUE DE LA BOBINE, 3

BRUXELLES

Les Musées Royaux de Peinture et de Sculpture Doit

Pour vente et livraison des articles suivants payables en cette ville au comptant sans escompte.

Le 29 Mai 1901

1901

Février 25

Remis des ornements et restauré le cadre du Jordaens (le Roi boit)

Le Mètre
FR. C.

Montant
FR. C.

60

Certifié sincère et véritable le présent compte s'élevant à la somme de Soixante francs
Bruxelles le 29 Mai 1901

Jean Laudeick

Com a quest Jean Laudeick

Les caisses non retournées dans les 7 jours seront facturées.

J. BUESO

RESTAURATION & EXPERTISE DE TABLEAUX

ANCIENS & MODERNES

RUE DE LIGNE 2 ET 4 BRUXELLES

Bruxelles, le 10 sept 1901

Messieurs les Présidents et Membres de la Commission
directrice des Musées royaux de Belgique Doivent

5° J. Jordans "Se soi boit!"

Coile Haut. 1.56 x 2.10.

Fixé ventilé sur double tissu, masticé,
pointillé et verni frs 800.."

Francs 800.."

Je dis: Huit Cents francs.

H. Luviers

Pour la Commission directrice

V. Storchan, le Président
M. de Maessene, C. Lettin

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N^o H920

ANNEXE

Objet :

Liquidation

[Red scribble]

Bruxelles, le 14 septembre 1901

Monsieur le Ministre
des Beaux-Arts
[Signature]

Vous avez l'honneur
de vous faire parvenir
par ce pli, en double
expédition, un facture de
l'import de 800 francs
de chef de la restauration
par M. Biégo, du tableau
de 2 tableaux "Le Roi boit"

Je vous prie,
Monsieur le Ministre, de
vouloir bien en faire signer
la liquidation et d'agréer
etc

Pour la Commission directrice

[Signature]

Exercice
Chapitre
Crédit
Allocation
Disponible

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, le

20/9

190

5

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WIEBIZ

N° *4920*

2 ANNEXE *1.*

Objet :

Restauration

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien faire liquider au profit de l'intérêt le montant de la facture ci-jointe - la double expédition - du montant de 250 fr. et relative à une restauration, ordonnée par votre Collège.

Veuillez agréer, de...

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

le Secrétaire,

Exercice	_____
Chapitre	_____
Crédit	_____
Allocation	_____
Disponibles	_____

C tableaux anciens

Expertises. Restaurations.

24, Rue du Gentilhomme

TÉLÉPHONE 5519 Adr. télégr: PAUL BUÉSO-BRUXELLES.

Bruxelles, le

BOITNE ET ENREGISTRÉE
le 1 Octobre 1915 1910
Sous le n° 4920

Paul Buésò

Messieurs les Président et Membres de la Commission
directrice des Musées Royaux de Belgique. Doit

Jordaens Jacques
664. Le Roi soit!

toile Haut: 1.50 x Larg. 2.05.

Fourniture de trois grandes photographies
Copie la figure d'enfant se penchant
au premier plan.

Enlever un grand repeint

Restauration de la partie enlevée

en quelle?

Francs

250 " "

Je dis: Deux cent cinquante francs.
" Certifié sincère et véritable "

Approuvé le Président Compti:
Ch. Van Cardon

Paul Buésò

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

le Secrétaire le Président

M. Van der ...

JORDAENS

n° 664

"Le Roi boit"

Restauration faite

Il résulte de l'examen du dossier que J. Buésó a restauré ce tableau en 1900: il a fixé la couleur, rentoilé, mastiqué "les très petites parties écaillées et ravivé les anciens vernis, pointillés et vernis"

D'après la minute d'une lettre de la Commission, en date du 30 janvier 1901 on a demandé aussi à M. Buésó d'agrandir le châssis, "afin de faire apparaître la surface peinte qui était entièrement cachée par le cadre"

Le 30 janvier 1901, M. Buésó affirme qu'il agrandira de deux cm. les 4 côtés.

JORDAENS, "LE ROI BOIT"

Inventaire: 3.545.

Nettoyage.

Ce tableau est couvert de gros vernis brunâtre, à l'huile et de couches de peinture-restauration, particulièrement sur le personnage à gauche, dans le coin et sur l'enfant à droite. Le grand verre que tient en main la femme est d'une peinture plus récente que le tableau, et le torchon qu'elle tient également ne semble pas être de Jordaens. Il y a lieu de nettoyer le tableau, et, au cours du nettoyage, d'examiner s'il ne s'agit pas de la d'adjonctions postérieures.

J'ai proposé ce nettoyage à la Commission de Peinture ancienne, qui a donné un avis favorable. Ce travail a été confié à M. J. Van der Veken, et a été opéré dans nos locaux.

Au cours du nettoyage nous avons vu apparaître des traits indiquant du liquide sortant de la bouche de l'homme à gauche, et, à droite, le corps nu de l'enfant a fini par apparaître.

Ce nettoyage a été approuvé par la Commission en 1938.

LA TRANSFORMATION D'UN JORDAENS

Musee



Nos lecteurs liront, d'autre part, un article d'un de nos collaborateurs sur le nettoyage du tableau de Jordans « Le Roi boit », conservé au Musée des Beaux-Arts de Bruxelles. Voici la toile avant le nettoyage. — X.



me photo du tableau après le nettoyage et avant toute r — X.

29 novembre 1938

JORDAENS - "Le Roi boit"

ce tableau a été gravé au XVII^e siècle dans l'état où il se trouve maintenant, après nettoyage. Voir "Les Splendeurs de l'Art en Belgique" et voir une grande gravure que nous venons d'acquérir.

L. P.

Vooruit, Gent

1^{ste} uit:

1:

25 SEPT. 1933

BRUSSELSCH E kroniek

DE KONING DRINKT

Voor dezen onzer lezers bij wien onze laatste kronieken over de musea eenige belangstelling hebben kunnen opwekken voor de verzamelingen van kunst en kultuur, die zooveel geld kosten aan den Staat en de andere openbare machten en waarvan veel te weinig gebruik wordt gemaakt, hebben wij een uiterst interessant doel van museumbezoek ontdekt voor een van de eerstkomende sombere Zondagen.

Een van de schoonste doeken van den grooten Jordaens, die het museum van oude kunst versieren in de hoofdstad, is stellig De koning drinkt! Het exemplaar van dit schilderij — want er zijn er verschillende — dat zich te Brussel bevindt, behoort tot de best geslaagde. Het is een overweldigend tafereel van borrelende levenskracht en gezonde zinnelijkheid. Het zien alleen van zulk schilderij zou iemand die ziek is gezond maken, zoo suggestief werken de figuren en zoo lillend van leven zijn de kleuren waarin deze zich uivierende menschen zijn gekonterfeit.

Den laatsten tijd echter was het opgevallen dat deze schitterende Jordaens er wat somber begon uit te zien. Want, nietwaar, de schildertjes hebben hun eigen leven en zijn niet heelemaal gevrijwaard tegen den tand des tijds, niettegenstaande de dikke lagen vernis die men er in den loop van de eeuwen heeft over gesmeerd om ze te bewaren.

De Jordaens uit het Brusselsch museum was met een laag bruinachtig vernis overstreken, dat met de jaren al maar donkerder werd, zoodat de frischheid van de kleuren er begon onder te lijden. Het denkbeeld werd dan ook opgevat om dat somber vernis weg te nemen. Een grondig onderzoek van het doek had reeds doen opmerken dat er aan den beneden-rechterhoek, iets haperde en er precies iemand aan het doek had gepruist. De moeder hield n.l. een glas in de hand in een houding die weinig natuurlijk scheen. Ook de kleuren van dat gedeelte leken niet heelemaal in den haak.

Een tweede onderzoek bevestigde den indruk dat hier een vreemde hand het werk van Jordaens had « overgaan » om een zacht woord te gebruiken. Men wilde er het fijne van weten en met behulp van de methoden der moderne wetenschap is men er in geslaagd de laag vreemde verf weg te nemen. En wat denkt ge dat er te voorschijn kwam? De twee malsche billen van een kinderkomfoor. De hand waarin de moeder zoogezegd den schuinen beker hield, wrijft nu met een doek over het achterste van haar kleuter, die zich blijkbaar in de algemeene feestvreugde had vergeten aan

te melden voor zijn groote kommissie. Het gebaar van de moeder is het eenige wat van die kiesche operatie overblijft, want zooals Jordaens die kinderbillekens heeft geschilderd, zijn ze als om in te bijten.

Hoe komt het dan dat dit sympathiek kinderachterste was weggemoffeld onder een bruinen doek? Er is een Fransche spreuk die zegt: Au cœur pur tout est pur. Huxley heeft dat eenigszins veranderd en gezegd: « Den reine is alles onrein ». Hij bedoelde natuurlijk ironisch den schijnbaar reine met de dubbelsinnige gedachten die geen bloot vleesch kan zien zonder aan iets slechts te denken. Het moet met de imaginatie van de vroegere eigenaars van het schilderij vergaan zijn, vermits zij geen bloot kindergat konden aankijken. De misdaad zou begaan zijn in Engeland, waar de ergste puriteinen hebben geleefd in zooverre dat thans nog, wat de omgangstaal betreft, de Engelschman zijn lichaam niet verder gaat dan zijn borst. Een buik heeft hij niet, want dat woord kan hij voor een ander niet uitspreken. Als ge bedenkt dat sommige menschen de stupiditeit tot dat peil hebben opgedreven, terwijl het huis van den Paus volhangt met bloot vrouwvolk.

ait de:
npt uit:

e:
um:

29 SEPT. 1938

« Le Roi boit » rénové.

Parmi les tableaux de l'illustre peintre anversois Jacques Jordaens, le plus connu de tous est certainement « Le Roi boit », cette truculente et vivante image d'un banquet familial, éclatant de vie et de gaieté.

Il y a plusieurs musées qui s'enorgueillissent d'en posséder un exemplaire, et celui du Musée de Bruxelles est fort beau.

Comme beaucoup de tableaux entrés dans les collections officielles, il y a une bonne quarantaine d'années, « Le Roi boit » avait reçu une couche de vernis teinté en brun. Ce brun avait foncé et était fort sale; aussi fut-il décidé récemment de procéder à un nettoyage.

Au cours de celui-ci, les experts qui avaient été convoqués se rendirent compte que dans la partie droite du tableau, dans le coin inférieur, on avait recouvert d'une sorte de couverture brune et le derrière innocent d'un petit enfant couché sur les genoux de sa mère.

Le tableau fut étudié avec soin et finalement M. van Puyvelde, conservateur en chef, décida une opération audacieuse. Il chargea le restaurateur du musée, M. Vanderveken, d'enlever la peinture moderne ajoutée au chef-d'œuvre.

Le résultat fut magnifique.

Non seulement le tableau a repris sa couleur, sa vie depuis que le vernis teinté a été enlevé, mais le coin droit a repris sa truculence, son originalité.

On a enlevé des doigts de la mère le verre au pied de travers qui lui avait été ajouté, on a enlevé la couverture, et le gosse est apparu comme l'avait peint Jordaens.

Les verres d'argent ou d'étain ont repris leur brillant, les chairs des personnages sont redevenues vivantes et « Le Roi boit » a repris sa place dans notre galerie nationale, où tout un chacun peut l'admirer à loisir.

On s'est demandé d'où venait cette correction subie par le chef-d'œuvre.

Le tableau vient d'une collection anglaise, où il a séjourné longtemps. Il est probable que les Anglais avaient trouvé « shocking » ce petit derrière innocent et rose placé là par la fantaisie de Jacques Jordaens et qu'ils chargèrent quelqu'un de retoucher l'œuvre du grand peintre pour la rendre conforme...

La direction des musées a été audacieuse, et son audace a admirablement réussi à nous rendre plus vivante et plus vraie une bien belle chose.

Jordaens
Rubens

Extrait de: **Nation Belge, Bruxelles**

Geknipt uit:

Date: **27 SEPT. 1931**

Datum:

CARNET ARTISTIQUE

musée Un Jordaens dévoilé
Il y a quelques années des polémiques assez vives mettaient aux prises les partisans et les adversaires du nettoyage des tableaux anciens. Depuis, on semble avoir compris que cette question ne doit pas être tranchée dans l'absolu mais que chaque œuvre pose un cas d'espèce.

L'an dernier on procéda, au Musée Ancien de la rue de la Régence, à la restauration des figures d'Adam et Eve du Retable de l'Agneau de Saint-Bavon. L'opération, entreprise avec un soin méticuleux, donna toute satisfaction. D'autres œuvres furent également débarrassées des vernis nocifs qui les encrassaient et retrouvèrent un éclat et une harmonie insoupçonnés. C'est le cas notamment de la grande et magnifique Pieta de Rubens.

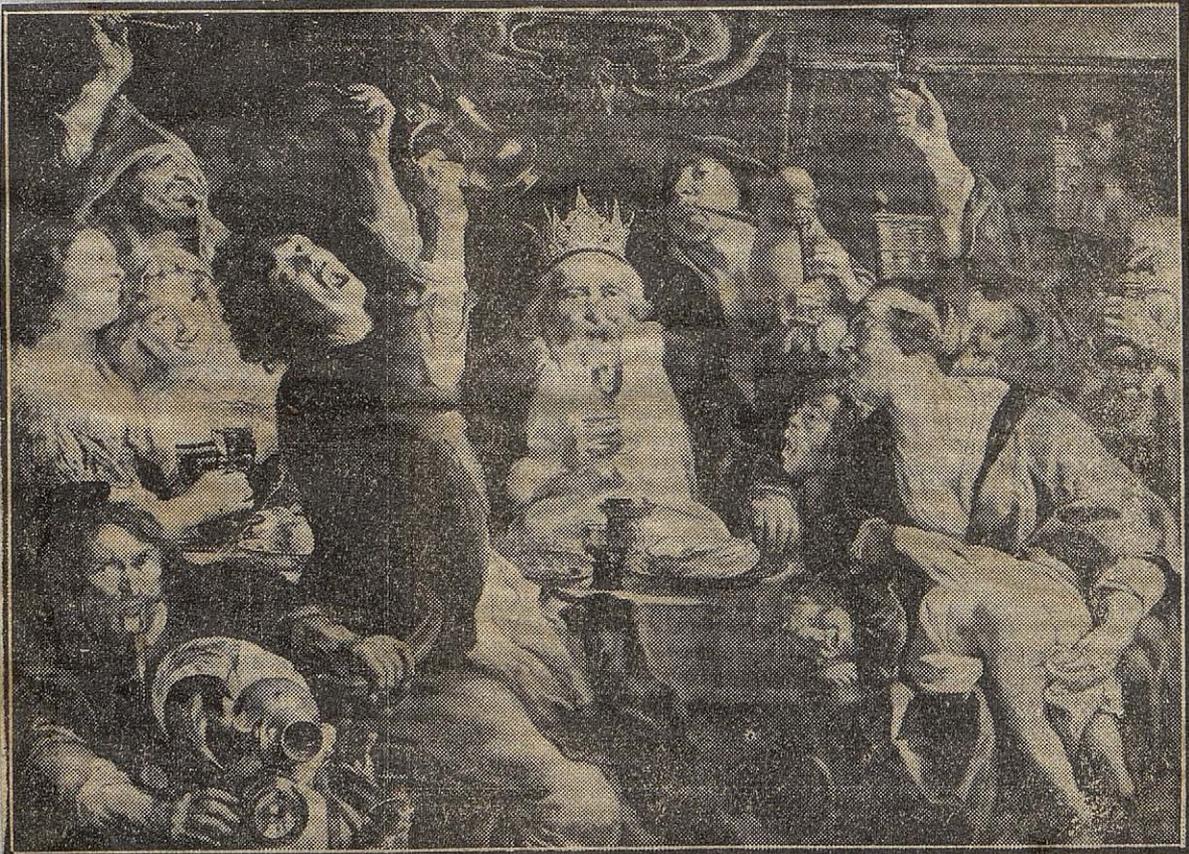
Plus révélateur encore a été le nettoyage de certaines œuvres qui avaient été partiellement repeintes. C'est ainsi que la Tentation de saint Antoine de Lucas de Leyde a laissé apparaître derrière le saint agenouillé un démon supplémentaire, que le propriétaire du tableau avait caché jadis sous une couche de couleur brunâtre, parce qu'il le trouvait sans doute trop grotesque à son goût. Ces jours derniers le nettoyage d'une des œuvres les plus populaires de notre musée — Le Roi boit! de Jordaens — donna lieu à une surprise plus grande encore.

Dans l'angle droit du tableau une matrone supporte sur ses genoux un gamin à la mine pleurnicharde. En enlevant les couches de vernis sali, on s'aperçut que cette partie de la composition avait subi un remaniement aussi important que significatif: une draperie surajoutée cachait aux regards des spectateurs les fesses nues et roses du bébé, tandis qu'un verre avait été substitué, entre les doigts de la femme, à la serviette qu'elle s'appropriait à manier d'une main prestee.

Cette retouche, apportée à un des détails les plus réalistes du turbulent tableau, s'explique assez bien si l'on se rappelle que l'œuvre a été acquise en 1900 à Londres et qu'elle avait sans doute figuré auparavant dans la collection de quelque Anglais exagérément conformiste. Quoi qu'il en soit, voici le Roi boit dévoilé et rétabli dans son état primitif.



« LE ROI BOIT », de Jordaens, avant le nettoyage.



Le même tableau, après le nettoyage...

Affaires étrangères d'Argentine

LA NOUVELLE DOCTRINE
DE MONROE

Le but de la politique actuelle

des colonies et Amérique du Sud
en sont innués. Ils ont été
mélangés la formation en Amérique
du Sud de y colonies y japonais

Ce qu'on trouve sous un tableau ou le Secret de Jacob Jordaens

Que ne découvre-t-on pas dans un tableau ! Un tas de choses que le peintre lui-même ne savait pas y avoir mis. C'est l'affaire de la critique d'art. Laissons cela. Il arrive aussi qu'on fasse les découvertes les plus extraordinaires « sous » un tableau. Le plus souvent, quand le tableau est ancien. Ceci est affaire aux restaurateurs. Cris de : « Hou ! Hou ! A la porte ! » sur tous les bancs.

La dernière fois que nous les entendimes pousser ces cris, fut à une sorte de meeting organisé par le Cercle Artistique, il y a quelques années. On avait « restauré » soi-disant un Pourbus et il paraissait un peu pâle à côté de ses congénères à qui une dizaine d'applications de « vernis muséal », au cours du siècle écoulé, avaient donné ce teint de brique cuite des bains de soleil prolongés. C'était aussi le moment où une croisade européenne avait été organisée contre les nettoyeurs prétendument catastrophiques des Frans Hals de Haarlem. On criait haro ! sur les restaurateurs un peu partout. Bref, pour une belle séance, ce fut une belle séance ! Nous en retiendrons seulement que c'est à la demande de deux de ses organisateurs, anti-restaurateurs enragés, que l'on doit le nettoyage d'un des plus beaux Fyt du musée : « La Charrrette à Chiens », et qui fut dit à l'un d'eux, lorsqu'il fut accompli : « Ce chien pue... »

C. B.

Suite de la 1^{re} page.

Car on a fini par s'entendre. Il est apparu que les pires adversaires des restaurateurs étaient ceux qu'on accablait de l'épithète péjorative de restaurateurs ! En effet, tout ce qu'ils voulaient, n'était-ce pas de débarrasser les tableaux des restaurations antérieures qu'ils avaient subies et les restituer dans leur état premier, tels qu'ils étaient sortis des mains de leur auteur ? Donc, des nettoyeurs. Mais le nettoyage même ne comporte-t-il pas des dangers ? Au moins le restaurateur, s'il dénature l'œuvre à la vue, ne la détériore pas. Et des nettoyages empiriques, un emploi exclusif d'acides, ont fait un tort irréparable à nombre de chefs-d'œuvre. Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais la science a fait des progrès. Il est aussi simple, pour un homme de métier, de débarrasser un tableau de ses repeints, de ses saletés, de ses saletés, qu'il est facile pour un vitrier de nettoyer une glace d'un coup d'éponge. Ceci admis, faut-il laisser les tableaux se dissoudre sous leur crasse ? Car, il n'est pas vrai que la crasse conserve. Sous l'action de l'atmosphère, elle provoque des craquelures où se poursuit le travail sournois des acides de carbone. Aussi, le seul souci de la conservation pouvait justifier le préjugé de la patine. Ce souci écarté la propreté du tableau devient aussi indispensable que la propreté du corps.

Mais la patine a eu la vie dure ! Elle était considérée comme un certificat d'authenticité, tout au moins quant à l'ancienneté. Alors qu'elle était appliquée artificiellement sous l'espèce d'un vernis légèrement teinté de bistre, le fameux « vernis muséal » dont nous parlons à l'instant, et qui donnait à tous les tableaux du musée une teinte dorée uniforme. C'est sous le camouflage de ce vernis que, non seulement les nettoyeurs, mais les restaurateurs, jadis, ont pu commettre leurs pires méfaits. Et ce n'est que du jour où les nettoyeurs sincères, convaincus — et prudents — ont refusé de tromper ainsi le public, que celui-ci leur est tombé dessus à bras raccourcis.

Alors, à la fameuse question : « Faut-il, ne faut-il pas?... », nous répondrons : « Il faut nettoyer les tableaux du Musée. » Ce qu'on fait d'ailleurs depuis quelques années, avec toutes les garanties requises, sous la surveillance du conservateur en chef, M. Van Puyvelde, et sous la direction de M. Van der Veken, curieux homme, dans le monde le premier de son métier. Et c'est ainsi qu'on nous invitait dernièrement à venir voir quelques œuvres qui avaient passé par les mains de ce magicien. En même temps que leur jeunesse, il leur avait rendu un charme, un éclat, une beauté qui nous obligent à reviser notre chapitre des valeurs et à tenir, par exemple, Jean Fyt, pour un bien plus grand peintre que nous ne pensions.

Aussi, allez voir la « Chasse au Sautier » et « Fleurs et Fruits dans un Passage ». La dernière œuvre, complètement défigurée comme elle était, avec son beau ciel bouché par un rocher noir et un temple antique, four-

nit un de ces exemples frappants des vicissitudes qu'au cours des âges, peut subir un tableau. Mais celui du fameux « Le Roi boit ! » de Jordaens, est autrement typique, en ce qu'il se double d'un petit trait de mœurs pour le moins piquant ! Cette vaste toile si populaire — comme on voit sur les reproductions que nous publions ci-contre — montre, ou plutôt montrait, à sa droite, une femme qui maintient un enfant couché en travers de ses genoux, cependant que, de la main gauche abaissée et curieusement crispée, elle tient un verre en forme de flûte. Attitude incompréhensible qui avait toujours intrigué les critiques, d'autant plus que cet enfant, dont la tête et les petites jambes gigotantes, étaient à peine visibles dans l'ombre, formait une tache noire qui désaccordait le tableau. Quand, au nettoyage, la flûte, les tanges, l'ombre, tout a disparu pour laisser apparaître le petit lever de lune le plus savoureux dont le sourire à fossettes ait jamais illuminé l'œuvre d'un de nos vieux maîtres ! Un Eugène Demolder en eût bavé et seule, sa plume en eût pu dé-

crire la rose et tendre opulence sans manquer au respect qu'un écrivain comme un peintre doit au public ? Et la maman ? Hé, bon Dieu, elle fait ce que font toutes les mamans quand le gosse est... morveux. Elle le... mouche. Alors, fichtre on ne tient pas un verre comme un torchon ! Et il a fallu que le scandale fût bien grand, provoqué par ce petit détail naturaliste, mais d'une intimité si délicieusement familiale, pour jeter dessus tant d'ombre, et donner le change au moyen d'un toast porté à Tartufe !

Peut-être, dira-t-on, qu'il ne s'agit ici que de la plus impudente des falsifications ? Non. Des gravures d'époque confirment l'authenticité de la trouvaille. Il y en a encore d'autres. Mais il suffisait de mettre en relief celle-ci pour ouvrir des horizons insoupçonnés sur tout ce qu'on peut découvrir dans un tableau et surtout en dessous.

C. B.